



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du Vendredi 24 Octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le Vendredi 24 Octobre à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE, dûment convoqué le 20 Octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, GUYOT-MICHEL Gaëlle, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET, Ghislaine DIDIER

ABSENTS : Christophe DUMAS, Séverine LE SCOUR SOTIN

Secrétaire de séance : Adrien JACQUET

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Adrien JACQUET **est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire rajoute une nouvelle délibération à l'ordre du jour « Approbation cession de fonds de commerce et bail commercial SARL Coiffure Elisabeth sis à Sainte Catherine (69440), 57 place de l'église ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ordre du jour :

- n°2025-049 : Vente du Camping – approbation de l'aliénation d'un immeuble et autorisation au Maire à réaliser l'opération
- n°2025-050 : Décision modificative n°1 – budget communal
- n°2025-051 : Approbation de la Quote-part réseau unitaire – participation 2025 de la Commune
- n°2025-052 : DIA parcelles D265 et D864
- n°2025-053 : Approbation cession fonds de commerces et bail commercial SARL COIFFURE ELISABETH sis à SAINTE-CATHERINE (69440), 57 place de l'église
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 Septembre 2025

Délibérations

Délibération n° 2025-050 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de débits et crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement pour faire face à des opérations non prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif :

Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

Section de fonctionnement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
042	6811	Dot. Amortissement Immobilisation Incorporelles et Corporelles : STEP Camping		+ 1 530.48€
73	73223	Fonds départemental de DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	+ 1 530.48€	

Section d'Investissement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
20	202	Frais d'études, élaboration, modifications et révision du PLU		+ 19 000.00€
10	10222	FCTVA	+ 19 000.00€	

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de valider les mouvements tels que décrits ci-dessus.

Délibération n° 2025-051 : QUOTE-PART RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2025 DE LA COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394.41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 117.00€ pour la commune de SAINTE-CATHERINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur/Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE de FIXE** le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

	Réseau unitaire 2024 Kml actualisé	Participation 2024 (341,01 €/kml)	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation actualisée (391,65 €/kml)
NOM DE LA COMMUNE	0.3	102.30€	0.3	117.00

et **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2025-052 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLES N° D265 – D864 (lot n°2)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 17 octobre 2025, concernant les parcelles D265 – D864 (lot n°2) pour une superficie totale de 160 m², classées en zone UA, situées à Sainte Catherine 69440 – 8, Chemin de la Rivière Platte

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur les parcelles D265 – D864 (lot n°2) pour une superficie totale de 160 m².

Délibération n° 2025-053 : CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET BAIL COMMERCIAL SARL COIFFURE ELISABETH SIS A SAINTE CATHERINE (69440), 57 PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société dénommée SARL COIFFURE ELISABETH se propose de céder son fonds de commerce – 57, Place de l'église, 69440 Sainte Catherine - exploité dans les locaux appartenant à la Commune de Sainte Catherine, à madame Julie AGUILLO.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'agréer la cession en ce qui concerne le droit au bail et accepter expressément madame Julie AGUILLO, comme successeur régulier du CEDANT.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** d'agréer la cession du droit au bail et l'acquéreur comme nouveau locataire, sans pour autant décharger le cédant de son obligation de solidarité, Faire réserve de tous droits et recours contre le cédant, notamment pour les loyers et charges exigibles en cours au jour de la signature, De conclure un nouveau bail au profit du repreneur du salon de coiffure « COIFFURE ELISABETH) dans les mêmes conditions que le bail actuel, indique que les frais du nouveau bail seront entièrement à la charge du repreneur, Dispenser de toute signification par voie de Commissaire de Justice, la réalisation de la cession devant être simplement portée à votre connaissance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, Convenir qu'une copie exécutoire de la cession lui sera remise sans frais dans le délai d'un mois à compter de la signature

Questions diverses

Rapport CCMDL : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024. Il est disponible en mairie.

Sainté-Lyon : Madame DIDIER sera présente pour aider le soir de la course. La Commune recherche des bénévoles supplémentaires pour aider. A noter le changement du parcours pour la traversée du village ainsi que la baisse d'inscrits souhaitée par les organisateurs pour la Sainté-Expresse.

AMC : Présentation du devis pour la reprise du portillon et portail de l'école publique. Après un tour de table le Conseil Municipal décide de demander un deuxième devis auprès de la société Denjean. Seul le portillon et la gâche électrique seront changés.

Halle des têtes plates : Les classes en 6 demandent le prêt du bâtiment. Le Conseil Municipal approuve le prêt de celui-ci pour la gestion du service de l'apéritif en raison de la dangerosité de la route départementale.

Vinterd Go : Les élus rejettent l'installation de casiers Vinterd Go.

Gym Riverie : Demande de madame AKATA pour le prêt gratuit de la salle des fêtes les lundi soir pour la tenue d'un cours de gym. Le Conseil Municipal approuve cette demande en raison de la forte participation d'habitants de Sainte Catherine.

Ecole Saint-Jean-Pierre NEEL : Suite à la modification de leur protocole d'accueil des enfants en cas de neige, l'école demande si ceux-ci pourraient être accueillis par la garderie périscolaire. En attente d'accord de madame BAI.

Association Mac Maël Agri : Présentation du dernier rapport d'activités.

CCMDL : Présentation du protocole d'intervention de SUEZ à la station d'épuration.

Maisonneuve : Accord du propriétaire pour l'achat par la commune pour un montant de 8 000.00€ charges comprises de la parcelle rue de la Guinande. Un courrier sera envoyé pour lancer la procédure d'aquisition.

Délibération

Délibération n° 2025-049 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT L'ALIENATION D'UN IMMEUBLE ET AUTORISANT LE MAIRE A REALISER L'OPERATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°2024-051 et n°2024-052, le Conseil Municipal a approuvé la désaffection, le déclassement et la vente du Camping Municipal et des parcelles n°C823, C595, C596, C651, C654, C660 et C661, « Camping municipal le Châtelard », sis 241 route du camping 69440 SAINTE-CATHERINE, représentant une superficie totale de 36 770m², Le montant est de 250 000.00€ et de lancer une procédure de cession du Camping Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Lauriane GUYOT et Monsieur Aymeric GUYOT ont rompu la promesse de vente signée le 31 janvier 2025 en date du 25 juillet 2025, suite aux refus de prêts. Il a donc été décidé de remettre en vente le camping.

Monsieur le Maire présente les offres d'achats reçues en mairie, indique que l'ensemble des acheteurs ont été reçus en mairie le vendredi 10 octobre 2025. L'ensemble des offres sont aux prix de 250 000.00 € :

- Mr et Mme DUSSUD
- Mr GRANGE
- Mr NUGUET
- Mr GAUQUELIN

Considérant qu'il sera nécessaire d'établir la vente par acte authentique.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à la majorité des bulletins exprimés (6 pour Mr GAUQUELIN, 2 pour Mr et Mme DUSSUD, 1 pour Mr NUGUET, 1 bulletin Blanc) que le Camping Municipal constitué des parcelles n°C823, C595, C596, C651, C654, C660 et C661, sis 241 route du camping 69440 SAINTE-CATHERINE, pour un montant de 250 000.00€ sera vendu Monsieur GAUQUELIN Tom, D'AUTORISER à la majorité des voix exprimées (9 pour, 1 abstention) Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette alienation sous réserve du respect des conditions de prix et de modalités de transfert de propriété énoncés ci-dessus et à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.**

Tour de table

Adrien JACQUET

AC2E : La réunion de l'assemblée générale se tiendra le 06 novembre à 18h30, à la cantine.

Joëlle MASSE

Conseil d'école : Présentation de l'équipe pédagogique ainsi que de la nouvelle organisation de l'école à deux classes avec 48 élèves. Les prévisions sont pour l'année 2026-2027 de 44 élèves. Les parents des élèves de maternels doivent accompagner leurs enfants jusque dans la classe. Présentation du projet pédagogique de cette année.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Suite à la réunion qui s'est tenue en préfecture, celui-ci est bien avancé mais doit être plus approfondi.

Lucien DERFEUILLE

PATA : Fin du balayage lundi matin 20 octobre.

Résidence Sainte Olive : Un appartement se libère.

Affaire Chavassieux : Information donnée à madame Montagny concernant la date prévue de début des travaux.

Patrice GRANGE

Dermatose nodulaire bovine : Cette maladie a été détectée à Saint Laurent de Chamousset, le troupeau a été abattu. Des restrictions sont donc applicables dans les monts du lyonnais : obligation de vaccination, interdiction de déplacer les vaches...

Gaëlle GUYOT-MICHEL

Tennis : Remercie les employés techniques pour les travaux réalisés.

Bulletin municipal : Un concours photo sera lancé. Il ne sera pas attribué de prix, mais une mise en première page du bulletin municipal pour la photo gagnante.

Joël BOURGEOIS

Frelon asiatique : Plusieurs nids ont été détruits sur le mois d'octobre. Malheureusement les crédits octroyés par la CCMDL au GDS sont épuisés.

Thierry DAYDE

Terrain de football : Deux sablages sont encore prévus, l'un en décembre et le deuxième au printemps 2026.

Vestiaires foot : Une nouvelle dégradation a été constatée. La société BROSSE remplacera les vitres brisées.

Ecole de musique : Remerciements suite à l'établissement du nouveau bail, avec des loyers réduits.

Concours photos CCMDL : Fin des votes ce soir (vendredi 24 octobre).

Transport scolaire : En raison de la forte utilisation de la ligne en direction de Larajasse, ces horaires seront avancés de 15 minutes. Une réunion mobilité se tiendra le 12 novembre.

TOTEM VTT : Il est installé.

Commission Tourisme CCMDL : Droit à une subvention du « fond leader » pour les opérations de développement du tourisme, jusqu'à 20 000.00€ de subvention pour un montant de travaux de 40 000.00€.

Projet vélorail : Il devrait être en activité dès 2027. Trajets entre Sainte-Foy-l'Argentière et la Giraudière.

Zone de loisirs de Hurongues : Les travaux ont débuté afin de développer les offres d'activités.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints
Commission informations (bulletin municipal)
Commission Ordures ménagères

Vendredi 28 novembre à 20h30
Lundi 17 novembre à 17h00
Jeudi 13 novembre à 19hh00
Lundi 3 novembre à 14h00

Fin de séance à 23 h 10

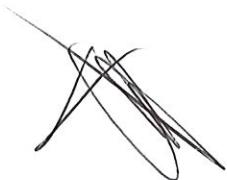
Le secrétaire de séance

Adrien JACQUET

Le Maire



Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le : ~ 2 DEC. 2025
Affiché le : ~ 2 DEC. 2025

